

Le mode de scrutin et les résultats des élections 2003.

Quelques constats qui méritent réflexion :

- **La participation :** Le nombre d'inscrits à la liste électorale en 2003 est un peu plus élevé en 2003 qu'en 1998 : 5 525 482 et 5 490 363, un écart positif de 235 197.

Par contre, moins de bulletins valides en 2003. 4 069 472 en 98 contre 3 820 275 en 2003. (Bulletins rejetés 46 691 en 98 et 49 969 en 2003)

Le taux de participation a été beaucoup plus faible en 2003 :

En 1998 – 78.32 % tandis qu'en 2003 – 70.49 % Un écart négatif de 7.83 %

- **Pour les partis, le vote se compare ainsi :**
 - Parti libéral (98) 1,771.858 votes – 43.55%
Parti libéral (03) 1,754,348 votes – 45.92 % (17510 votes de moins en 2003 pour le PLQ mais augmentation du pourcentage de 2.37 % 0)
 - Parti Québécois (98) 1,744.240 (42.87%)
Parti Québécois (03) 1,268,678 (33.20%) (Perte de 475,562 votes et baisse de 9.67% du pourcentage total.)
 - ADQ (98) 480,636 votes – 11.81 %
ADQ (03) 696,972 votes – (Gain de 216,336 votes et augmentation du pourcentage de 6.43 %)

Parmi les trois partis principaux, l'ADQ est le seul à gagner en 2003 un plus grand nombre d'électeurs et avoir augmenté le pourcentage des appuis. Par contre, son nombre de députés a diminué de cinq à quatre !

En somme, selon les résultats nationaux, le « coût moyen » d'un siège en votes, à la dernière élection, a été le suivant : pour le PLQ 23 085 votes, le PQ 28 192 et pour l'ADQ, 174, 243 votes !

Ces distorsions entre le nombre de sièges et de votes sont plus frappantes lorsqu'on examine les résultats de quelques régions :

Par exemple, dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, le Parti Québécois obtient 43 % des suffrages et trois sièges. Le Parti libéral, 37.6% des suffrages et deux sièges. L'ADQ 19,5 % des voix – soit plus que la proportion de son vote national – et n'obtient aucun siège!

Dans la région de Laval, le Parti Libéral obtient 52,4% des suffrages et remporte les cinq circonscriptions. Le PQ avec 33,1% des voix et l'ADQ avec 14,4% n'obtient AUCUN siège.

Dans l'Outaouais, le Parti libéral obtient 64,2% des voix, le PQ 23 % et l'ADQ 12,4% et le Parti libéral rafle les six circonscriptions.

Deux tableaux indiquent les différences dans les résultats des sièges obtenus selon le mode de scrutin. Nous avons ici comparé les résultats selon le scrutin majoritaire, uninominal à un tour, et le mode de scrutin proportionnel sur une base régional. (Ce mode est expliqué à la suite de ce texte) :

• Résultats 2003 :	PLQ	PQ	ADQ	AUTRES
<u>Scrutin majoritaire :</u>				
Députés	76	45	4	0
Sièges en %	61%	36%	3%	0%
Écarts sièges/voix	14.9%	2.8%	-15.%	-2.6%
<u>Représentation proportionnelle régionale¹</u>				
Députés	63	44	18	0
Sièges en %	50%	35%	14%	0%
Écarts sièges/voix	4,5%	2%	-3,8%	-2,6%

Manifestement, le scrutin majoritaire crée des distorsions importantes qui font, que régionalement et même sur tout le territoire national, le vote de plusieurs électeurs ne comptent pas. Ce qui explique probablement et partiellement, la baisse dans la participation des citoyens et citoyennes lors de la dernière élection. .

¹ Évidemment, le scrutin proportionnel régional se compare difficilement au scrutin majoritaire. Nous prenons donc pour acquis que les électeurs auraient voté, régionalement, pour les candidats des différents partis selon les votes que chacun des candidats a reçu dans les diverses circonscriptions d'une région à la dernière élection. Il s'agit ici du scrutin proportionnel régional sans mesures compensatoires.

Ces différentes distorsions dans le vote par scrutin majoritaire démontrent :

1. **Que les gouvernements sont généralement élus par une minorité d'électeurs.** Seulement trois des 10 gouvernements de 1970 à 2003 ont été élus par 50 % + 1 des voix. Les deux exceptions (deux gouvernements libéraux) ont été marquées par des distorsions exceptionnelles : 1973 (102 sièges sur 110) et 1985 (99 sièges sur 125). Les gouvernements élus par une majorité d'électeurs sont donc l'exception et non la règle. **En somme, sauf exception, la majorité des électeurs perdent leurs élections parce qu'ils sont plus nombreux à voter contre le nouveau gouvernement élu.**
2. **Qu'il arrive que la volonté populaire soit carrément renversée.** Trois fois dans l'histoire récente (1944, 1966 et 1998) le parti qui a obtenu le plus grand nombre de votes n'a pas été appelé à former le gouvernement. Ce fut le cas du Parti libéral en 1998.
3. **Que beaucoup de députés sont également élus par une minorité d'électeurs et non par une majorité.** Il est fréquent que de 35 à 40 % des élus non pas la majorité des voix. En 1994, 34 % des élus n'avaient pas 50 % des voix, en 1998, 39 %. En somme, nos députés qui ont la tâche de représenter tous les électeurs sans exception sont souvent élus par une minorité d'entre eux.
4. **Que les votes des électeurs ne comptent pas tous également.** Lorsqu'on calcule le total des votes accordés à un parti et qu'on le divise par le nombre de sièges obtenus par ce parti, on obtient le « coût des sièges.» Or, en 1994, le PQ obtenait un député pour chaque bloc de 23 000 votes reçus alors qu'il fallait 37 000 électeurs pour élire un député libéral. Enfin l'ADQ a obtenu un seul siège en 1998 pour 253 votes obtenus ! En 1998, il en coûtait près de 500,000 électeurs pour un député de l'ADQ contre 37,000 électeurs par siège pour le PLQ et 23 000 pour le PQ. En 2003, le coût par siège pour le PLQ a été de 23 083, pour le PQ de 28 192 et pour l'ADQ de 174 243.

En somme, le mode de scrutin actuel déforme la volonté populaire. Plusieurs régions sont représentées par un seul parti malgré l'appui important accordé aux autres partis. Dans la région de l'Outaouais, le PLQ, à toutes les élections depuis 1976, a obtenu tous les sièges...sauf deux, à une occasion. En 1998, dans la région de la Mauricie, le PQ a remporté tous les 7 comtés même si 51 % des électeurs avaient voté contre le PQ. Bref, les régions n'ont pas la représentation qu'elles méritent à l'Assemblée nationale, selon le mode de scrutin actuel.

La représentation proportionnelle régionale

Le Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques a proposé la **représentation proportionnelle régionale et ce, pour deux raisons principales :**

1. Corriger les distorsions entre le nombre de sièges et le nombre de voix;

2. Donner une meilleure représentation aux régions en faisant en sorte que tous les députés élus dans une région soient des représentants de l'ensemble de la région et non simplement d'une partie, soit une circonscription électorale, comme c'est le cas présentement.

Le Comité directeur a donc pris acte de la volonté populaire très ferme de réviser le mode de scrutin actuel et a proposé l'adoption par référendum et ce, avant la fin de la moitié du prochain mandat gouvernemental, un mode de scrutin de représentation proportionnelle régionale, soit :

- Une assemblée nationale composée de 125 députés, comme actuellement, mais élus dans des circonscriptions régionales, soit des circonscriptions constituées des quinze régions administratives actuelles, sauf que la région de Montréal serait divisée en quatre circonscriptions et la région de la Capitale-Nationale en deux.
- Chaque région et chaque parti présentent une liste de candidatures correspondant au nombre de députés à élire – par exemple, cinq députés à élire au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme dans la situation actuelle.
- L'électeur dispose d'un vote dit « panaché », c'est-à-dire qu'il n'est pas obligé de choisir tous les candidats d'un même parti, mais il peut choisir les candidats inscrits sur les différentes listes des partis, tenant compte cependant du maximum prévu (cinq, par exemple, au Saguenay-Lac-St-Jean.) Autrement dit, tous les électeurs d'une région votent pour les cinq candidats qui les représenteront. Et les candidats obtenant le plus de votes sont déclarés élus; et sur tout le territoire du Québec, le parti obtenant le plus de sièges est déclaré gagnant.

Le Comité a accordé sa préférence à ce modèle de mode de scrutin parce qu'il considère que ce modèle permet aux citoyennes et citoyens d'engager un débat rigoureux et ultimement de faire évoluer le Québec dans le respect des objectifs exprimés par la voix citoyenne ainsi que dans l'évolution de la réalité québécoise dans un contexte de décentralisation.

Ce mode de scrutin a de nombreux avantages :

- Il respecte la volonté des citoyens et permet de mieux faire correspondre le pourcentage des voix et celui des sièges. Il fait en sorte qu'un parti ne puisse gagner une élection tout en récoltant moins de voix que les autres partis.
- Il fait compter le vote de tous.
- Il permet l'ouverture à un plus grand pluralisme. Chaque région serait assurée d'une chance raisonnable d'être représentée par des députés d'au moins deux partis différents. Donc, moins de régions « orphelines. »

- Il redéfinit le rôle des députés et favorise une plus étroite collaboration entre les élus d'une même région.
- Il donne aux régions un plus grand pouvoir politique.
- Ce mode de scrutin convient à la réalité québécoise. Comme il a été maintes fois au cours de la consultation sur la réforme des institutions démocratiques, il n'existe pas de système électoral parfait. Les systèmes qui conviennent le mieux sont ceux qui répondent le mieux aux réalités géographiques, démographiques, sociales et culturelles d'un milieu. En ce sens, il apparaît aux membres du Comité directeur que le mode de scrutin basé sur la représentation proportionnelle régionale répond le mieux à la réalité québécoise.
